



Information COVID-19 :

Point de situation 19 juillet : Pass Sanitaire

Le 21 juillet 2021, le « pass sanitaire » sera étendu à tous les lieux de loisirs et de culture rassemblant plus de 50 personnes.

Début août 2021, le « pass sanitaire » sera étendu aux cafés, restaurants, centres commerciaux, hôpitaux, maisons de retraite, établissements médico-sociaux, ainsi qu'aux voyages en avions, trains et cars pour les trajets de longue distance.

Pour tenir compte de la situation spécifique de certaines catégories de personnes, **l'obligation du « pass sanitaire » est repoussée au 30 août pour :**

- **les jeunes de 12 à 17 ans.** La raison en est que la vaccination n'ayant été ouverte, pour cette catégorie d'âge, qu'au mois de juin, des millions de jeunes auraient été contraints d'effectuer des tests à répétition pour toutes leurs activités estivales, à partir du 21 juillet. Cet aménagement permettra, d'ici au 30 août, aux 12-17 ans d'être vaccinés.
- **les salariés des lieux et établissements recevant du public.** La raison en est que pour ces salariés, n'ayant pas encore reçu deux doses de vaccin devraient se faire tester presque chaque jour pour aller travailler. Précision : **leur 1^{er} injection devra être réalisée au plus tard le 1^{er} août.** Attention, le « pass sanitaire » reste exigible pour les clients qui fréquenteront ces lieux aux dates des 21 juillet et 1^{er} août 2021.

D'autres lieux pourront s'ajouter à cette liste par la suite si nécessaire selon la situation épidémique.